

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Reclames.....
Annonces anglaises.....
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfort, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chefADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 4 octobre 1891

100 francs	84 60	Crédit mobilier	755
100 francs	85 30	Crédit Lyonnais	937
100 francs	118 50	Mobilier espagnol	2140
100 francs	90 50	Foncière Lyonnaise	775
100 francs	16	Autrichiens	388
100 francs	16	Lombards	693
100 francs	16	Saragosse	780
100 francs	16	Nord-Espagne	2135
100 francs	16	Transatlantique	98 5/8
100 francs	16	Suez	2135
100 francs	16	Consolidés à Londres	98 5/8
100 francs	16	Panama	2135

QUESTIONS OUVRIÈRES

Nous disions lundi que le rétablissement du calendrier républicain désorienterait ceux qui ont réglé leur vie sur l'Ordo romain et sur la semaine de sept jours, que le décali ne venant que tous les dix jours les électeurs de M. Bonnet-Duverdier en perdraient la tradition des libations du dimanche et du lundi auxquelles ils sont accoutumés.

Le Réveil nous témoigne que cette plaisanterie ne saurait être du goût de ceux qui peuvent s'y reconnaître et que le peuple doit être las de nos gougalleries et de nos dédains.

Si notre interrupteur veut le savoir, nous n'avions eu la pensée ni de déplaire, ni de faire plaisir à son peuple. Ayant besoin d'un argument, nous l'avions pris où il était.

Mais pourquoi le Réveil s'est-il tant offensé que nous ayons parlé des libations, alors qu'il les confirme en disant « que l'ouvrier qui a travaillé toute la semaine et qui, le dimanche se délasse de son rude labeur en trinquant en famille au cabaret, ne mérite pas d'être flagellé par M. Barthens ? »

Trouvez-vous qu'il fait bien ? Nous estimons, nous, qu'il pourrait mieux faire.

Boire n'est pas un cas pendable ; Dieu n'a pas fait le vin si bon, comme dit la chanson, seulement pour les moines. Mais boire sans besoin, sans soif, par désœuvrement, c'est un fâcheux gaspillage.

Nous prêchons au salarié l'ordre, l'économie, l'épargne. Il n'apprend rien de tout cela au cabaret. S'il se fait une habitude de boire de la sorte, c'est son bénéfice de la semaine qu'il anéantit le dimanche en quelques heures. S'il arrivait à la fin de l'année, ayant mis de côté les pièces blanches qu'il dépense en « libations » inutiles, il aurait une jolie somme qui serait le commencement de son indépendance.

En très peu d'années, ce capital s'arrondirait de tous les petits sous entassés avec un soin jaloux et cette virile sobriété n'aurait été préjudiciable ni au bien-être, ni à la santé de l'ouvrier. On ne fait maison qu'en suivant cette règle. En ne la suivant pas, on est pauvre dans l'âge mûr comme on l'a été dans la jeunesse.

Nous croyons nécessaire le repos du dimanche ; mais il y a pour l'ouvrier de plus nobles et de plus agréables délasséments que ceux que le Réveil préconise. Les besoins factices deviennent à la longue aussi impérieux et bien plus coûteux que les besoins naturels. Or on s'habitue à boire comme on s'habitue à fumer, et quand le pli est pris c'est pour la vie. On a ainsi dissipé au jour le jour les éléments constitutifs de ce pécule qui est la dignité de tout homme laborieux et sage. Et alors on accuse l'organisation sociale de sa misère. On rencontre des politiciens qui n'ont d'autre industrie que d'exploiter ces griefs pour se pousser aux emplois et l'on est recruté dans le parti de l'intransigeance. Il vient un Bonnet-Duverdier qui s'annonce comme voulant tout mettre sans dessus-dessous. On le nomme député.

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 octobre.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, au ministère de l'instruction publique sous la présidence de M. Jules Ferry.

M. Constans, ministre de l'intérieur, rentré cette nuit à Paris, assistait à la délibération qui s'est prolongée jusqu'à onze heures dix.

Cette délibération a porté :
1° Sur les affaires tunisiennes ;
2° Sur la date des élections pour le renouvellement partiel du Sénat ;
3° Sur l'attitude que devra prendre le cabinet lors de la réunion de la nouvelle Chambre.

Aucune décision définitive n'a été prise. C'est seulement dans le conseil des ministres qui se tiendra samedi que sera arrêtée la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne la question de cabinet.

Les travaux du Sénat

Paris, 4 octobre.

Nous avons indiqué, il y a deux jours, quelle serait la marche probable des choses à la Chambre des députés à l'ouverture de la session.

Au Sénat, on peut fixer d'avance d'une manière plus précise la nature et la marche des travaux parlementaires. Le Sénat se retrouve, en effet, après les vacances comme il était auparavant, sans aucune solution de continuité dans son mandat, et il n'a qu'à reprendre en octobre les travaux qu'il avait laissés interrompus en août dernier.

Tout d'abord nous rappelons que le Sénat n'aura pas à renouveler son bureau. Celui-ci est nommé pour l'année entière et présidera de plein droit à la session prochaine.

A la différence de la Chambre, qui a devant elle table rase, le Sénat a un stock d'affaires assez important à liquider. Nous allons énumérer les principales questions qu'il aura à résoudre et dont il pourra aborder la discussion dès la rentrée.

Il y a d'abord la loi sur l'administration de l'armée, qui revient de la Chambre, et qui a subi quelques modifications assez importantes. Le rapport de M. de Freycinet a été déposé et distribué avant la séparation, et le débat ne pourra s'engager immédiatement.

Il y a ensuite la loi sur la liberté des syndicats professionnels, votée en premier par la Chambre et que la commission sénatoriale a acceptée presque intégralement.

Le rapport sera déposé à la rentrée et la discussion pourra suivre à bref délai.

Viendra ensuite la loi sur les obligations militaires à imposer aux séminaristes et aux instituteurs, votée par la Chambre. La commission du Sénat s'est montrée à la presque unanimité hostile à ce projet ; elle s'est prononcée pour le maintien des dispenses actuelles et, afin de mieux marquer son hostilité, elle a choisi pour rapporteur M. Paris, l'ancien ministre du 16 Mai. Le rapport de M. Paris pourra être discuté prochainement, et très certainement il donnera lieu à un très long et très vif débat.

En continuant cette récapitulation, nous trouvons la proposition tendant à réduire de 12 heures à 10 le maximum légal de la durée de travail dans les manufactures. Cette proposition a été votée par la Chambre, mais la commission du Sénat la repousse comme portant atteinte à la liberté du travail. Là aussi, il faut s'attendre à un important débat.

Nous avons encore à signaler la loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire. Cette loi dénatée par le Sénat, reprise dans son texte primitif par la Chambre ; elle doit donc revenir de nouveau au Luxembourg.

Telles sont les principales questions qui ont été discutées au Sénat. Pour avoir un tableau complet et fidèle du début de la session, il faut prévoir, au Sénat comme à la Chambre, un débat sur les affaires de Tunisie et d'Algérie, et probablement une ou plusieurs interpellations sur la politique intérieure, que le Luxembourg partira plus particulièrement des rangs de la droite.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 4 octobre.

On écrit de Berne au Journal de Genève :

Le préambule de la convention, qui précède le traité de commerce entre la Suisse et la France, qu'on a 8 février prochain, porte que cette proposition est consentie parce que l'état des négociations commencées ne laisse aucun doute sur la possibilité de la conclusion d'un traité définitif.

Voilà qui est rassurant ; toutefois, il n'est pas à présumer que les négociations marcheront aussi vite que certaines personnes se l'imaginent, car, en admettant l'accord sur les points généraux, il reste encore une foule de détails à examiner de très près. Il n'est guère probable non plus que le traité avec la Suisse précède celui avec l'Angleterre. Au moins, on ne le croit pas, mais ce retard ne peut être préjudiciable en rien, au contraire, attendu que l'Angleterre est, comme on sait, bien décidée à ne pas sacrifier ses intérêts commerciaux et que les autres nations seront toujours au bénéfice de la nation la plus favorisée, clause qu'aucun Etat aujourd'hui ne néglige de stipuler.

Aux renseignements venus de Londres, nous pouvons ajouter que le gouvernement français a l'absolue confiance de voir les négociations reprendre le 24 octobre. En réalité il n'y a pas de négociations pourparlers. Les conférences au Luxembourg officielles sont simplement officieuses et si les sentiments réels de conciliation déployés dans les dernières réunions se maintiennent comme tout le fait espérer, les questions de détail qui restent à régler pourront être facilement résolues avant la fin de la vérification des pouvoirs de la Chambre.

Quant au traité franco-italien, nous avons eu lieu de le considérer comme conclu, et, dès la semaine prochaine, les négociateurs italiens, qui le jeudi dernier, seront sans doute revenus à Paris avec les pouvoirs nécessaires pour signer les premières conventions.

Enfin l'on sait que les conférences avec l'Espagne, la Suède, la Norvège et la Belgique se poursuivent et sont en excellente voie. Aucune grosse difficulté n'existe réellement qui puisse entraver le succès des négociations.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

77

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— C'est ce qui vous trompe, répondit-elle, il n'a plus parlé que de se retenir, et en toutes les peines du monde à lui arracher son secret.

— Enfin que voulait-il ?

— Il venait m'avouer qu'il est amoureux fou de Mlle de Mussidan, et me prier de le présenter à Octave et me conjurer de le servir de toute mon influence.

André et M. de Breulh se dressèrent, comme cinglés par une même secousse électrique.

— C'est lui !... s'écrièrent-ils ensemble.

Le mouvement fut à la fois si brusque et si méchant que Mme de Bois-d'Arden ne put retenir un petit cri de surprise.

— Lui !... interrogea-t-elle, toute brûlante de curiosité, que voulez-vous dire ?

— Que votre marquis de Croisenois est un misérable qui a surpris la bonne foi de Mme d'Arange.

— Je suis loin d'affirmer le contraire, mais je crois...

— Avant tout, ma chère Clotilde, écoutez nos raisons.

Et aussitôt, avec une vivacité extrême, M. de Breulh mit la vicomtesse au courant de la situation.

tion, lui montra la lettre si cruellement significative de Sabine et lui exposa presque mot pour mot la déduction de André.

Il fallait que Mme de Bois-d'Arden fût terriblement intéressée, car elle n'interrompit pas une seule fois. Elle se contentait d'approuver ou d'improver de la tête.

Lorsque le gentilhomme eut achevé :
— Tout cela est fort bien trouvé, reprit-elle d'un petit air capable qui lui allait à merveille. Le malheur est que votre raisonnement pêche absolument par la base.

— Par exemple !

— Vous doutez ? Alors, je prouve. Voici un prétendant mystérieux qui se dessine, n'est-ce pas ? Très bien. S'il obtenait la main de cette pauvre Sabine, à quoi la devrait-il ! A un incompréhensible pouvoir sur le comte et la comtesse de Mussidan, à des manœuvres infâmes, à des menaces.

— Il ne semble que cela saute aux yeux.

— Oui, mon cher Contran, oui, mais il est évident aussi que cet inconnu doit avoir au moins des relations avec la famille dont il va faire le désespoir. On ne tient pas à sa merci des étrangers.

Or, M. de Croisenois n'a jamais mis les pieds à l'hôtel de Mussidan.

Il connaît si peu Octave, qu'il est venu me demander de le présenter.

Si spécieuse et si péremptoire était cette observation, que M. de Breulh en resta tout interdit.

— Diable ! murmura-t-il, l'objection est forte.

Mais André n'était pas d'un caractère à se laisser si aisément déconcerter.

— J'avoue, fit-il, que c'est une circonstance singulière et peu explicable.

Est-ce un habile artifice destiné à dépeindre les informations et les on dit du monde ? J'incline à le croire.

Ce qui est sûr, c'est que plus je réfléchis à la

scène que vient de vous décrire madame la vicomtesse, plus je sens grandir et se fortifier mes soupçons.

— Cependant, monsieur...

— Excusez-moi, madame, si j'ose vous interrompre ; mais il me semble entrevoir des particularités qui peuvent nous éclairer. Permettez que nous revenions à ce qui s'est passé chez vous. Est-ce que le procédé de ce tailleur ne vous a paru étrange ?

— Monsieur, monsieur, révoquant, inouï !

— Car vous étiez pour lui une bonne pratique ?

— Sa meilleure, j'ai dépensé chez lui une fortune, André eut un mouvement de satisfaction.

— Très bien ! fit-il. Voici donc que notre point de départ est déjà un fait anormal.

Tel n'était pas l'avis de M. de Breulh.

— Pas si anormal que vous croyez, objectait-il. J'ai oui dire que l'illustre Van Klopen ne plaisait pas quand on lui doit de l'argent.

N'est-il pas traîné la marquise de Reversay devant les tribunaux ?

— D'accord ! Reste à savoir s'il avait osé s'asseoir dans son salon devant un étranger.

— Reste à savoir, aussi, insista la vicomtesse, si elle lui avait donné 17,000 francs d'a-compte comme moi le mois dernier.

— L'insulte n'en est que plus inexplicable, prononça André, mais passons.

Il se retourna vers M. de Breulh et poursuivit :
— Connaissez-vous M. de Croisenois ?

— Oh !... fort peu.

Je sais qu'il est d'une très grande famille, je sais que son frère aîné Georges, disparu si singulièrement, était fort estimé ; hormis cela...

— Est-il riche ?

— On m'a assuré que d'un jour à l'autre, il peut être envoyé en possession d'un héritage fort considérable.

En attendant, je lui crois plus de dettes que de rentes.

— Et cependant, il avait à point nommé vingt mille francs dans sa poche. C'est une bien grosse somme d'abord, qu'on porte rarement sur soi en visite, et qui de plus s'est trouvée être juste la somme nécessaire.

Depuis un moment André ne se ressentait plus. Lui si réservé d'ordinaire, il s'était pour ainsi dire emparé de la situation.

C'est d'un air d'autorité, presque d'un ton impérieux, qu'il multipliait ses questions, comme si la grandeur de sa passion lui eût donné des droits.

— Donc, reprit-il, encore une circonstance heureuse à noter.

Je prierais maintenant madame la vicomtesse de bien rassembler ses souvenirs.

Qu'a dit Van Klopen en recevant le portefeuille à travers la figure ?

— Rien.

— Quoi ! pas un mot ? Il a accepté cette insulte sans sourciller, froidement, paisiblement ?

Il n'a seulement pas engagé cet étranger à s'occuper de ses affaires ?

— En effet, c'est drôle, et moi...

— Oh ! attendez. Le tailleur a-t-il ouvert le portefeuille et compté les billets de banque ?

Mme de Bois-d'Arden parut faire un énergique appel à sa mémoire :

— Cela, répondit-elle avec une visible hésitation, je ne saurais le dire.

J'étais, vous le comprenez, très émue et très troublée. Cependant, il me semble, j'affirme même que... je jurerais que je n'ai pas vu de billets de banque de Van Klopen.

La physiognomie d'André rayonnait.

— De mieux en mieux !... s'écria-t-il. On lui a dit : « Paye-toi, » à ce couturier, et il s'est tenu pour payé.

Il n'a pas douté une minute, que le portefeuille ne contint vingt mille francs, et il l'a empoché.

EN AFRIQUE

Les préparatifs de l'expédition

Alger, 4 octobre. — En Algérie, on est toujours dans une période de préparatifs, et de ce côté toutes les précautions paraissent avoir été prises avec soin contre l'éventualité d'une nouvelle incursion de Bou-Amema ou de quelque autre marabout.

Dès demain mercredi, le télégraphe arrivera jusqu'au Kreider (on sait que la ligne stratégique du chemin du sud algérien est déjà terminée jusqu'à ce point); en fin la poste fortifiée que l'on installe à Mécheria est à peu près complètement construite.

Le Sud oranais semble donc être plus efficacement protégé qu'il ne l'était l'année dernière contre les bandes marocaines ou sahariennes.

L'armée marocaine

Oran, 4 octobre. — Le Maroc, dont on évaluait la population à 8,500,000 âmes, aurait une armée de 8,000 réguliers environ et de 20,000 irréguliers. Parmi les premiers figure la garde noire, corps spécial, dont la bravoure exigea de nos troupes, à l'Isly, les plus sérieux efforts.

Ces janissaires portent le nom de *boukari*, du nom du marabout leur patron. Vaincus par l'armée du maréchal Bugeaud, ils ont conservé une salutaire terreur du nom de nos soldats et sont convaincus que les *djennam* (démons) combattent avec eux.

M. le docteur Dégis, médecin principal de la marine, les a vus manœuvrer en 1877 et s'exercer au tir du canon et de la mitrailleuse.

Somme toute, l'armée marocaine a une organisation qui pourrait rendre dangereuse son intervention dans la lutte dont le Nord de l'Afrique est aujourd'hui le théâtre.

Deux colonnes de troupes marocaines sont en voie de formation, l'une à Sidi Moura ben el Ali, l'autre à Kahbat Ni Coum. Elles sont destinées à marcher contre les perturbateurs de la frontière, et notamment contre Si-Sliman.

Les Laghouat Ouled Sidi Tady Medjoud ont formé des rassemblements autour des deux moghars.

Départ d'un convoi

Saïda, 4 octobre. — Un convoi de 1,500 chameaux est parti hier du Kreider pour Mecheria.

Quatre-vingt-dix sacs de vivres volés pendant la nuit par les chameaux ont été retrouvés enfouis autour du douar des Ouled-Sidi-Khalifa; on croit à la complicité de ces derniers.

Retraite de Si-Sliman

Oran, 4 octobre. — On confirme la formation de deux colonnes marocaines destinées à marcher contre Si-Sliman et l'on attribue à cette cause la retraite de celui-ci dont les campements sont signalés actuellement au sud-ouest d'Oglat-Cedra.

La sévérité de la répression

La Calle, 4 octobre. — Les Algériens, que la première expédition de Tunisie a rendu sceptiques, craignent que les chefs manquent de sévérité dans la répression commandée par les circonstances; cependant ils espèrent encore que l'occupation de Tunis sera ordonnée par le gouvernement jusqu'ici beaucoup trop hésitant, et qu'un châtiment exemplaire sera infligé aux indigènes massés sous Kairouan.

Ces deux mesures paraissent indispensables. Elles produiraient sur l'esprit des indigènes une impression sérieuse.

L'opinion publique est unanime à condamner le système suivi jusqu'ici, consistant à accorder l'aman aussitôt que les insurgés le demandent. On voudrait voir adopter et suivre rigoureusement la ligne de conduite opposée. Ce sentiment s'explique lorsqu'on connaît les musulmans, qui ne s'inclinent que devant la force et vis-à-vis desquels la générosité est simple duperie.

Observons de plus que, par un hasard admirable, M. de Croisenois n'avait dans ce portefeuille ni une lettre, ni une adresse, ni un papier, rien en un mot, que ces vingt mille francs.

— Il est certain, murmura M. de Breulh, que tout cela n'est pas absolument naturel.

— Bast! je vois mieux encore. Entre le total de la facture et le contenu du portefeuille, il y avait bien une petite différence.

Oui, répondit Mme de Bois-d'Ardon, cent trente ou cent cinquante francs, je ne sais pas au juste.

— Parfait!... Et cette différence, le tailleur l'a-t-il rendue?

— Non; seulement, il était lui-même très-agité.

— Le croyez-vous, madame? Est-ce donc pour cela qu'il avait si naturellement dans sa poche de quoi écrire, de quoi donner un reçu?

L'insouciance vicomtesse était altérée. Il lui semblait qu'elle avait eu devant les yeux un brouillard épais, et qu'il se dissipait.

— Puis, reprit André, comment était libellée cette quittance? Au nom de M. de Croisenois. Ils se connaissent donc? Enfin, comme Van Klopen est un homme prudent en affaires, il ajoute: « Pour le compte de Mme la vicomtesse de Bois-d'Ardon. »

M. de Breulh était enthousiasmé.

— La complicité est-elle prouvée? s'écria-t-il.

— Une dernière particularité nous fixera.

— Qu'est devenue la facture du sieur Van Klopen, cette facture portant reçu?

— Il s'interrompt; Mme de Bois-d'Ardon était devenue fort pâle, elle frissonnait.

— Ah!... balbutia-t-elle, quelque chose me disait bien que j'étais sous le coup de quelque malheur affreux.

C'est pour cela, Gontran, que je voulais vous demander un conseil.

— Parlez, ma chère Clotilde.

— Eh!... ne comprenez-vous pas que je ne l'ai pas,

La contrebande de guerre

Paris, 4 octobre. — Il est avéré que la contrebande des armes et de la poudre s'effectue sur le littoral de la Régence, sinon ouvertement, au moins sans danger.

Il semble qu'on n'ait pas pris toutes les précautions désirables pour empêcher efficacement ce trafic.

Il serait à désirer qu'on établît des croisières sur les points suspects.

Destruction de la gare d'Oued-Zargua

Tunis, 4 octobre. — Voici les renseignements exacts sur l'attaque de la gare d'Oued-Zargua: Les maraudeurs pillards, arrivés en grand nombre le long de la voie ferrée, entre la gare d'Oued-Zargua et le kilomètre 98, y ont commis des dégâts considérables.

Ils ont coupé les fils télégraphiques, détruit les poteaux, arraché les rails, brûlé le tablier d'un pont, saccagé les maisons des gardes, la gare des marchandises d'Oued-Zargua, à laquelle ils ont mis le feu, ainsi qu'à la station. Aujourd'hui, de ces bâtiments, il ne reste que les murs, tout a été brûlé ou brisé; les papiers déchirés, et, ce qu'il y a de plus épouvantable, ils ont brûlé le chef de gare et un employé après les avoir enduits de graisse et de pétrole. Leurs corps méconnaissables ont été retrouvés calcinés. Six autres cadavres ont été trouvés au kilomètre 98, et trois sur la voie ferrée, tout près d'Oued-Zargua. Tous ces cadavres étaient affreusement mutilés.

M. Dubos, ingénieur en chef de la ligne de Bône à Guelma, est parti immédiatement et a pu se rendre compte de l'état des lieux et des atrocités commises par les rebelles; il a fait ramasser les corps des malheureuses victimes.

Le lendemain matin, huit cents soldats sont partis de Manouba pour Oued-Zargua; ils n'ont trouvé, cela va sans dire, aucun des pillards.

Depuis longtemps, ces événements étaient prévus; on s'attendait à une attaque sur la gare d'Oued-Zargua, et l'on s'étonne de ce que les stations n'aient pas été gardées militairement.

Il est de toute évidence que, si l'on veut conserver les communications avec le nord de la Tunisie et avec l'Algérie, ce chemin de fer a une importance stratégique très grande et qu'il y a tout intérêt à veiller sur lui.

Le câble entre Bizerte et la France

Paris, 4 octobre. — Le ministre des affaires étrangères a été informé par dépêche que le câble destiné à relier Bizerte à la France était définitivement installé.

L'expédition contre Kairouan

Tunis, 4 octobre. — L'expédition contre Kairouan est imminente.

Tous les préparatifs sont achevés et l'on pense que les mesures d'exécution seront en pleine vigueur le 12 octobre.

Le général Saussier prendra en personne le commandement de la colonne de Zaghouan.

De Sousse à Kairouan on posera, à mesure que s'avancera le corps expéditionnaire, le chemin de fer volant.

Cette opération qui rendra les transports faciles est possible sur le terrain plat et sablonneux de la région entre le port de Sousse et la ville de Kairouan.

Le général Logerot va constituer un conseil de guerre auprès de chacune des trois brigades d'opération.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Paris, 4 octobre. — Voici un extrait d'une lettre adressée du Caire au Journal des Débats:

Si la France et l'Angleterre ne trouvent pas le moyen de transformer l'armée égyptienne; si surtout elles ne garantissent pas d'une manière certaine aux officiers insurgés leur sécurité à venir, nous assisterons bientôt à des crises du même genre que celles dont nous venons d'être témoins.

M. de Croisenois avait besoin de votre influence, madame; il a voulu vous mettre dans l'impossibilité de lui marchander.

Admettez que vous n'avez pas été assez généreuse pour vous intéresser à lui, ne vous croirez-vous pas engagée par le seul fait de ces 20,000 francs si généreusement prêtés?

— Oui, c'est vrai, c'est vrai...

Maintes fois déjà en sa vie, l'aimable vicomtesse de Bois-d'Ardon s'était jetée à l'étourdie dans les aventures les plus périlleuses.

A vingt reprises, pour un caprice, pour une niaiserie, par dépit, par oisiveté, pour rien, elle avait risqué son nom, sa réputation, son bonheur et celui de son mari.

Elle avait eu parfois des trances terribles, mais jamais, autant qu'en ce moment, elle ne s'était sentie le cœur serré par une affreuse angoisse.

— Mon Dieu! murmura-t-elle, pourquoi m'effrayer ainsi?

Ce n'est pas généreux.

— Que voulez-vous que M. de Croisenois fasse de cette quittance?

Ce qu'il pouvait en faire!...

Elle ne le sentait que trop, et cependant, par une sorte de faiblesse d'esprit inconcevable bien que très-commune, elle se refusait, pour ainsi dire à constater le danger, à le reconnaître.

Ce qu'il fera, répondit M. de Breulh, rien, si vous embrassez sa cause avec chaleur.

Mais hésitez à le servir, et vous verrez s'il ne vous fait pas sentir que bon gré mal gré vous devez être

Je répète que c'est la peur qui a poussé les trois colonels à l'insurrection. Quand ils n'auront que les promesses du khédive ou de Chérif-Pacha pour les rassurer contre une punition future, ils trembleront et resteront en armes. Sous une forme ou sous une autre, il est indispensable de mettre la France et l'Angleterre entre le gouvernement égyptien et eux.

Si l'on n'y met pas la France et l'Angleterre, c'est le sultan qui s'y mettra. Bien des personnes affirment qu'on doit chercher à Constantinople le foyer des intrigues qui agitent le Caire. Sans partager entièrement cet avis, j'ai des preuves certaines qu'il existe des rapports et des communications suivies entre Constantinople et l'armée égyptienne.

La Porte ne cessera pas d'exciter les officiers même si Chérif-Pacha arrive à trouver une bonne transaction entre eux et le gouvernement. Au contraire, elle redoublera d'efforts à mesure que le nouveau ministère et les contrôleurs paraîtront réussir dans l'œuvre de la pacification. Elle voit dans les troubles qui viennent de se produire ici une trop bonne occasion de rétablir son prestige dans toute l'Afrique, de relever l'influence du califat en Tunisie, en Algérie et jusque dans l'Inde, pour la laisser échapper.

Quel éclatant succès pour le panislamisme si la France et l'Angleterre étaient obligées de recourir au Sultan afin de remettre l'ordre dans un pays que leur action personnelle n'aurait servi qu'à troubler!

Puisqu'elles sont décidées à ne pas en employer d'autres, il faut donc que la France et l'Angleterre usent de tous les moyens diplomatiques pour empêcher la Turquie de s'immiscer dans les affaires égyptiennes. Ce n'est pas tout de repousser l'intervention directe, soit sous forme d'occupation armée, soit sous forme d'envoi au Caire d'un commissaire turc extraordinaire: il n'est pas moins nécessaire de combattre les tentatives indirectes, les intrigues cachées.

Vienne, 4 octobre. — L'article du Times, relatif à la question d'Égypte, est toujours l'objet de nombreux commentaires. Toute la presse se montre indignée de la proposition de donner Salonique à l'Autriche pour que celle-ci laisse le champ libre à l'Angleterre en Égypte; elle trouve ses offres plus offensantes encore que le langage hostile à l'Autriche, tenu par M. Gladstone avant son arrivée au pouvoir.

Londres, 4 octobre. — Le correspondant du Times, à Berlin, a les meilleures raisons de croire que M. de Bismarck partage les vues du Times relativement au nouveau développement de la question orientale et concernant les intérêts des Anglais en Égypte. Durant le congrès de Berlin, le chancelier déclara dans une conversation que l'avenir de la péninsule des Balkans appartenait à la Russie et à l'Autriche, et que l'Angleterre n'avait aucun intérêt à les empêcher de s'établir entre le Danube et le Bosphore, pourvu que la suprématie de l'Angleterre en Égypte fût réelle.

Le correspondant du Times affirme que M. de Bismarck n'a pas changé d'opinion, et qu'il serait le premier à recommander cette politique comme la plus susceptible d'avoir un développement naturel.

Informations

Paris 4 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie les nominations suivantes:

M. Charron est nommé trésorier-payeur général dans la Loire-Inférieure, en remplacement de M. de Saint-Chamant, admis à la retraite. M. Villette est nommé dans l'Allier. M. Béchu est nommé dans l'Aveyron.

MM. Dombrot et Alliot sont promus colonels de cavalerie.

MM. Vienne, Marin, Parison, de Laroche-Thulon, sont promus lieutenants colonels.

MM. de Lamellerie, Marécaux, Rouvière, Debreuil, Delacombe, Lagarde, Daguet, de Bellegarde, sont promus chefs d'escadrons.

M. le capitaine de vaisseau Augéy-Dufresne est nommé au commandement du Colbert.

Mouvement administratif

Le mouvement administratif annoncé depuis assez longtemps, et qui avait été retardé par suite de l'absence de M. Constans, paraîtra au Journal officiel vers la fin de la semaine prochaine.

Il sera très étendu et portera sur cinq préfetures.

res et un grand nombre de sous-préfetures et de conseils de préfecture.

Au ministère de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et du commerce se préoccupe actuellement des réclamations des horticulteurs pour les exportations de plants et arbustes. Il leur a déjà fait connaître les concessions consenties par la Suisse, le Portugal et le Luxembourg, qui leur offrent le plus de facilités pour leurs exportations.

Réception à Mont-sous-Vaudrey

Avant de quitter Mont-sous-Vaudrey, M. Jules Grévy doit y donner une grande réception à laquelle sont invités: le général commandant la subdivision du département, le préfet du Jura, M. Jabouille; M. Martet, maire de Mont-sous-Vaudrey; Ligier, sous-préfet de Dôle, etc.

Menaces contre M. Gambetta

On parle beaucoup, dans l'entourage de M. Gambetta, de menaces de mort à son adresse qui sont faites depuis quelque temps d'une façon si catégorique dans la réunion socialiste.

Il a été question d'inviter M. Gambetta à venir suivre le citoyen Pierron.

On pensait ainsi dans la réunion d'officiers qui a eu lieu au Palais-Bourbon.

Le chef d'état-major général, gouverneur de Paris, a particulièrement approuvé cette proposition.

Le parti socialiste en France

On a l'intention, dans le parti socialiste, de créer un comité national qui, siégeant à Paris, représenterait les diverses régions de France.

Quoique plusieurs fédérations ouvrières aient adhéré à ce projet, il rencontre une certaine opposition parmi les socialistes militants du Midi, qui ne voient en cela, qu'une manière déguisée de mettre le parti socialiste entre les mains de quelques individualités parisiennes.

La dynamite dans les mines

Des nombreuses poursuites ont été intentées, à la suite des ordres donnés par le ministre des travaux publics, contre les personnes qui, dans l'exploitation des mines et des carrières, emploient la dynamite sans avoir averti l'autorité préfectorale.

Les Alsaciens-Lorrains à Alger

À Alger, les Alsaciens-Lorrains ont donné un banquet de cent-vingt couverts, auquel assistaient MM. Firbach, préfet; Bornet, procureur de la République; les officiers supérieurs de la garnison et le conseil municipal d'Alger.

Au dessert, la réunion a décidé l'envoi au maire d'Alger, actuellement à Paris, d'une dépêche l'invitant à voir lui-même les rédacteurs en chef des grands journaux de la capitale, pour les prier de démentir catégoriquement les nouvelles mécaniquement répandues sur la salubrité et la situation hygiénique d'Alger, qui ne laissent absolument rien à désirer.

Petites nouvelles

Le Réveil de la Dordogne, journal républicain, nous apprend que quatorze candidatures se produiront probablement pour le siège de député de la deuxième circonscription de Périgueux, devenu vacant par suite du décès de l'honorable docteur Chavoix.

— Le ministère public fait appel à minima dans l'affaire du Prado, à Marseille.

— M. Hérol, définitivement de retour à Paris, a repris hier la signature des affaires de la préfecture de la Seine.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 4 octobre 1881

900.....	84 37	Crédit France..	» »
500.....	116 45	Alpine.....	» »
Italien.....	90 52	Suez.....	» »
Turc.....	15 92	Lombards.....	365 62
Extérieure.....	27 »	Banque Paris..	» »
Egypte.....	386 56	Landerb. Autr..	» »
Chemins Turc..	» »	Nouvelle.....	» »
Banque Ottom..	74 125	Petit Téléph...	» »
Union.....	2147 50	Fonc. France..	» »

Etranger

Suisse

Congrès phylloxérique international

Berne, 4 octobre. — Hier ont commencé à Berne les séances de la conférence internationale phylloxérique. La France est représentée par M. Cornu, membre de la commission supérieure phylloxérique.

gantes, est capable de tout pour conserver une supériorité qui désole les autres femmes. Oui, il dit cela, et il le croit...

Le silence de André et de M. de Breulh apprit à la vicomtesse que leur avis était absolument celui de M. de Bois-d'Ardon.

— Ah! maudits chiffons, poursuivit-elle, misérables toilettes!... Moi qui ai si bien tout pour être la plus heureuse des femmes. Non, je le jure, je ne ferai plus de dettes!...

Ces héroïques résolutions, Mme de Bois-d'Ardon ne manque jamais de les prendre après chaque folle un peu forte. Mais serments de coquette et serments d'ivrogne se ressemblent. Elle oublie vite ses repentirs périodiques.

— Enfin, reprit-elle, comment sortir de là, monsieur Gontran? J'espère que vous me trouverez un expédient. Si vous aimez redemander cette malheureuse facture à M. de Croisenois?

M. de Breulh réfléchit un moment.

— Je le puis, certes, répondit-il; mais cette démarche, loin de vous être utile, vous nuirait. Ajoutez des preuves décisives de l'infamie de M. de Croisenois? Non. Il niera tout et n'en clabaudera pas moins. Aller le trouver, c'est lui dire que vous avez pénétré ses desseins, c'est vous préparer une inimitié mortelle.

— Sans compter, reprit André, que cette réclamation mettrait M. de Croisenois sur ses gardes, et qu'une fois prévenu il nous échapperait.

L'infortunée vicomtesse urbait le front sous ses objections si concluantes.

— Suis-je donc perdue? s'écria-t-elle, éclatant en sanglots. Suis-je pour toute ma vie au pouvoir de cet être odieux, condamnée à lui obéir quand même réduite à trembler sous son regard comme l'esclave sous le fouet!

A suivre

Allemagne est représentée par M. Weymann, conseiller intime; l'Autriche, par le docteur Ottensmeyer. La Suisse est représentée par M. Ruchonnet, chef du département de l'agriculture, et par M. Fatio, de Genève. Le Portugal et la Serbie n'ont pas encore répondu. L'Italie, n'ayant pas ratifié la première convention, ne sera pas représentée à la conférence. La Suisse proposera de substituer à l'entrée libre des produits agricoles, dans la convention, l'autorisation aux Etats d'introduire dans leur territoire, elle proposera, en outre, de permettre l'entrée des produits horticoles dont les racines seraient enveloppées de terre, ce qui est autorisé par la convention, à la condition, toutefois, que ces produits proviennent d'établissements où jamais les phylloxères n'ont été constatés et où la vigne n'est pas cultivée dans un certain rayon, ainsi que des contrées complètement indemnes.

Angleterre

Les écoles publiques en Angleterre

London, 4 octobre. — Voici des chiffres très exacts, sur le mouvement des écoles publiques en Angleterre et qui permettent de juger des progrès accomplis, et dus en partie à des règlements locaux qui rendent l'instruction obligatoire et sont en vigueur dans presque tout le pays anglo-saxon. Les écoles publiques, en Angleterre, peuvent recevoir 4,200,000 enfants; elles ont 3,855,000 inscrits et une moyenne de 2,751,000 enfants fréquentant régulièrement l'école. Dans l'espace d'une année, le nombre des places dans les écoles a augmenté de 98,000; le nombre des enfants inscrits s'est accru de 185,000; la moyenne des élèves présents, de 160,000. Pendant la même période, le nombre des élèves qui ont subi des examens, a augmenté de 141,000; celui des maîtres brevetés de 3,000 et celui des maîtres-adjoints, de 288.

Allemagne

L'entrevue des trois empereurs

Berlin, 4 octobre. — La nouvelle de la prochaine entrevue des trois empereurs préoccupe toujours vivement l'opinion publique en Allemagne. Les organes les plus autorisés de la presse allemande et autrichienne, continuent à commenter chaque jour les conséquences que cette entrevue pourrait avoir pour la politique européenne. L'opinion des feuilles les plus autorisées et qu'il serait prématuré de chercher aujourd'hui, à savoir ce que nous réserve la nouvelle triple alliance ou plutôt la nouvelle métamorphose de cette alliance qui jusqu'à présent n'a conduit qu'à la confusion et à la désunion. Dans tous les cas, ajoutent-ils, il est certain qu'on cherchera à s'entendre relativement à l'Orient, et quant à cette question, nous pensons que les trois empereurs, pourrissent facilement la régler à la satisfaction universelle, d'autant plus que la Turquie, de son côté, fait tout son possible pour hâter la catastrophe finale.

Etats-Unis

L'autopsie du corps de M. Garfield

Washington, 4 octobre. — C'est hier qu'a été publiée le compte rendu officiel de l'autopsie pratiquée sur le corps du président Garfield. On a découvert en plus de ce que l'on savait déjà que la douzième côte droite était brisée. Personne ne s'était aperçu de cette fracture durant le cours de la maladie. De plus, la déchirure de l'artère splénique qui a causé l'hémorragie fatale a dû précéder la mort de plusieurs jours.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DE « RÉPUBLICAIN DE FRANCE »

LOIRE

Aménités réactionnaires

Saint-Etienne, 4 octobre. — Le *Mémorial de la Loire* réédite aujourd'hui son impertinence de l'autre jour à l'adresse de M. Bertholon, qui, dit-il, ne veut dans la bonne ville de Saint-Etienne dont il est le député que pour assister aux banquets. De plus, critiquant, dans une longue diatribe, les actes de ce député, alors qu'en 1870-71, il était préfet de la Loire, cet aimable réactionnaire trouve que les procédés mis en œuvre par ce fonctionnaire d'alors sont aussi « CANAILLES » que ceux qui ont eu pour résultat le crime, — nous soulignons le mot — du 2 décembre et dont M. Bertholon ne serait que le plagiaire. Veut-on savoir à quel propos ce bon *Mémorial* se met ainsi en frais de termes, peu courtois, il est vrai, mais très réalistes ? Tout bonnement parce que M. Bertholon a adressé à cette feuille réactionnaire la lettre suivante :

A Messieurs les rédacteurs du *Mémorial de la Loire*, Messieurs,

Je ne lis jamais votre journal. Aujourd'hui seulement, j'apprends que vous avez affirmé que j'ai accepté la place de maire sous l'empire; c'est faux. En tant que conseiller municipal à Alger et ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, on m'offrit le poste d'adjoint; j'ai refusé. La proscription est la seule faveur que j'ai reçue de celui que vous appelez le héros et qui n'est pour moi que le brigand de Décembre. Vous pouvez m'appeler opportuniste, me dénigrer et même me diffamer un peu; de vous à moi cela ne tire pas à conséquence; mais je vous prie de ne plus rééditer ces mensonges que je regarderais comme la plus mortelle injure. J'ai l'honneur de vous saluer.

César BERTHOLON.

Informations

On nous informe que M. le général Isnard, commandant la 51^e brigade d'infanterie à Saint-Etienne, est invité à assister à la prochaine inauguration du monument de Saint-Quentin, ayant fait partie de l'armée du Nord en 1870-71. — La corporation des ouvriers tôleurs-fumistes est en grève depuis hier. Les grévistes demandent que la journée de travail soit réduite de 11 heures à 10 heures. La température assez basse dont nous jouissons donne un certain intérêt d'actualité à cette grève qui, nous l'espérons, sera bientôt terminée.

L'affaire de la rue Mulatière

L'affaire de la rue Mulatière dont nous avons rendu compte hier, n'est pas aussi grave qu'elle le paraissait d'abord. Le père et le fils Cizeron n'ont pas été maintenus en état d'arrestation et nous prient de dire qu'ils n'ont fait que répondre à l'agression dont ils avaient été l'objet de la part du sieur Varenne et de celui qui l'accompagnait. La justice devant avoir le dernier mot dans cette affaire, nous ne voyons pas d'inconvénient à donner satisfaction par la rectification qui précède à M. Cizeron.

Accident

Hier, à 6 heures du soir, le nommé François Rey, âgé de 52 ans, montait un sac de charbon à un 4^e étage, rue de Roanne, 18. Voulu se reposer, il appuya le sac sur le rebord d'une fenêtre du 3^e étage. Ce sac ayant glissé, Rey a perdu l'équilibre et est tombé au rez-de-chaussée. Ce malheureux s'est grièvement blessé dans sa chute. Il a été conduit à l'hôpital.

ISÈRE

Les victimes du Deux-Décembre

Grenoble, 4 octobre. — MM. Durand-Savoyat, Faure et Sorrel, conseillers généraux, viennent d'être nommés par arrêté préfectoral, membres de la commission chargée d'examiner les demandes des victimes du Deux-Décembre. Les trois autres membres de la commission seront nommés par les intéressés qui sont au nombre de 57. Les électeurs sont convoqués à cet effet pour le 27 octobre, à 2 heures de l'après-midi, à la préfecture. La liste des électeurs sera mise à leur disposition. Ils pourront se réunir ce jour-là dans une des salles de la préfecture, de 9 heures à midi.

Nomination dans l'enseignement

Par arrêté ministériel, M. Falguès, bachelier ès sciences, est délégué à titre provisoire dans les fonctions de maître-adjoint à l'Ecole normale de Grenoble, en remplacement de M. Coste, appelé à une autre destination.

Nos artistes

Le médaillon du colonel Denfert, commandé par sa veuve à un sculpteur de talent et bien connu dans notre ville, M. Eustache Bernard, vient d'être exposé à la vitrine de M. Roux, libraire, rue Montorge.

Tous ceux qui ont connu le brave colonel Denfert sont frappés de la ressemblance qui existe entre l'original et le médaillon, qui est d'un modelé parfait. Ajoutons que M. Eustache Bernard est professeur à l'Ecole de sculpture de notre ville.

Cheval emporté

Ce matin, quai Créquy, un cheval attelé à une voiture dans laquelle se trouvait M. Thomas, trésorier-payeur général de l'Isère, s'est emporté et a parcouru avec une vitesse vertigineuse les rues de notre ville.

Sur le quai de la République il a renversé le sieur Nicot, garçon de magasin, qui a été contusionné en différentes parties du corps sans cependant avoir reçu des blessures graves. Arrivé place Notre-Dame, le cheval s'est abattu sans avoir occasionné d'autres accidents.

M. Thomas qui a été projeté contre le sol, a eu le bras droit contusionné.

Les vols de Viriville

Viriville, 4 octobre. — Notre correspondant nous prie de rectifier le compte-rendu qu'il nous a adressé dimanche sur les vols de volailles et de fruits commis à Viriville.

Ce n'est pas M. Alphonse qui a infligé une correction au voleur, mais bien un propriétaire qui est resté inconnu.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre-Bellecour

LE PRÊTRE (première représentation)

Le *Prêtre*, en 5 actes et 7 tableaux, de M. Charles Buet est ce qu'on pourrait appeler un drame à grand orchestre, bien que l'honorable M. Lévy ne s'y signale que par des trémolos étonnants.

Il est difficile d'exposer par le menu la donnée de cette pièce, précédée d'un prologue. Bon nombre d'intrigues jetées cà et là, n'y sont que ficelles de théâtre, et ne servent qu'à envelopper une idée, une seule, qui sera le clou du drame. Le style en est ampoulé et l'expérience de l'auteur éclate à chaque pas.

Olivier Robert assassine son ami et associé, M. de Champlaurant, pour le voler. Ses précautions sont prises; il a revêtu, pour accomplir son crime, les habits d'un valet de ferme que la Justice envoie à la guillotine. Tel est le prologue.

Nous retrouvons les personnages du drame 15 ans après — au 1^{er} acte — dans un comptoir de l'Inde, où Robert s'est réfugié pour faire fortune.

Mais voilà qu'un ouragan terrible vient balayer son bonheur. L'ancien roi de la contrée, le rajah détroné, Rao-Sangor, s'insurge et soulève tous les *Soudras* de la factorerie. Le fort défendu par les troupes anglaises tombe au pouvoir des Indous et Olivier Robert, l'ennemi personnel du rajah — fait prisonnier, est condamné à mourir. Un prêtre est poussé dans sa prison; c'est Patrice, le fils même de celui qu'Olivier a assassiné, qui lui apporte les suprêmes consolations.

Le drame tient tout entier, dans cette scène qui est pleine d'émotion.

Farouche, exaspéré par les conseils de résignation que lui donne le prêtre, Robert lui jette à la face l'aveu de son crime. Il a assassiné son père. Peut-il maintenant compter sur son pardon? Patrice trouve sur une table un couteau. La situation est terrible; va-t-il, en fils vengeur, le plonger dans le cœur d'Olivier, ou, prêtre, pardonnera-t-il? Il pardonne tandis qu'on conduit Olivier Robert à la mort.

Tel est à grands traits le drame représenté hier au Théâtre-Bellecour par la troupe de la Porte-Saint-Martin. Nous devons dire que la mise en scène est magnifique, les décors étant d'ailleurs signés Robecchi et Chéret, c'est tout dire.

M. Taillade (l'abbé Patrice), est toujours l'artiste consommé que nous connaissons.

Il a joué en maître avec M. Laray (Olivier Robert), la grande scène du 4^e acte.

M. Montal tient très bien aussi le rôle du rajah Rao-Sangor, et M. Vaunoy est un excellent commandant anglais.

Mmes Patry, Verdier, Angèle Moreau ont contribué pour leur bonne part à soutenir ce drame où les invraisemblances des situations sont quelquefois à la hauteur des invraisemblances de caractère; et où l'intrigue est noyée dans une foule de détails oiseux.

Philippe MOSNY.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 5 octobre, 278^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 05 ; coucher, 5 h. 30. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1541). Bataille de Lépante.

Les examens pour le brevet de capacité et le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial, commenceront, à Lyon, le mercredi 26 octobre à huit heures du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté des sciences (Palais Saint-Pierre), du 10 au 20 octobre.

Nous rêvons, dans un avenir lointain encore, la paix et l'union des peuples, et toutes leurs forces employées au développement du commerce et des arts, non à la guerre.

Mais puisque nous sommes encore dans un temps où, comme le disait le poète latin « le bruit des armes emplait tout le ciel », voulez-vous savoir ce que coûte en moyenne chaque soldat aux différents Etats d'Europe ?

D'après un calcul établi d'après les budgets officiels et l'effectif des troupes, l'Angleterre dépense par an pour un soldat 2,500 fr.; la Russie, 1,202 fr.; la France, 1,172 fr.; la Belgique, 1,047 fr.; l'Allemagne, 975 fr.; la Turquie, 923 fr.; l'Italie, 917 fr.; le Danemark, 880 fr.; l'Espagne, 775 fr.; l'Autriche, 720 fr.

Multipliez ces chiffres par les centaines de mille hommes appelés sous les drapeaux, et ajoutez encore à ce qu'ils contiennent les sommes incalculables qu'ils rapporteraient s'ils travaillaient. Et vous vous ferez une idée de la pieuvre horrible qui suce le meilleur de notre sang et de notre fortune.

Où la guerre !

Hier matin, vers neuf heures et demie, M. Gendre, chef de gare à Saint-Clair, était monté sur le marchepied d'un train en marche pour contrôler le service des employés. Au moment de descendre d'un wagon, son pied s'est embarrassé entre le marchepied et le quai de la gare. Renversé sur la voie, M. Gendre a été entraîné par le marchepied du train, à une distance de cinquante mètres environ. Le mécanicien a cherché à arrêter la locomotive; mais il était trop tard. Lorsqu'on a relevé l'infortuné chef de gare, il ne donnait plus signe de vie. Il avait à la tête et sur tout le corps d'horribles blessures. On l'a immédiatement transporté à son domicile.

Mme Gendre, en apprenant la triste nouvelle, était folle de douleur et poussait des cris déchirants.

M. Gendre était âgé de cinquante-cinq ans. Il avait l'honneur de prendre sa retraite. Il laisse deux fils âgés l'un de 14 ans et l'autre de 17.

Ce douloureux événement a plongé dans la consternation la population de Saint-Clair, qui tenait M. Gendre en haute estime.

C'est le deuxième accident de ce genre qui, depuis deux ans, a lieu à cette gare.

Un triste accident est arrivé hier matin, vers neuf heures, dans la grande rue de la Guillotière.

Un voiturier, nommé Etienne Veyrand, était occupé à décharger dans la cour de la maison portant le n° 28 un tombereau chargé de briques. Au moment où il faisait tourner son cheval, une femme de la maison, nommée Royat, se trouvait engagée dans le passage de la cour. Le lourd véhicule l'a serrée fortement contre le mur. La malheureuse a poussé un cri terrible et s'est affaissée. Le voiturier n'avait pas eu le temps d'arrêter son cheval.

Mme Royat a été relevée dans un état affreux. Elle ne donnait que de faibles signes de vie. On l'a immédiatement transportée à son domicile, où elle n'a pas tardé à expirer. Un médecin qu'on était allé chercher n'a pu que constater le décès.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, à 7 heures, dans l'appartement occupé par M. Jacquelin, au 3^e étage de la maison portant le n° 38 du cours de Brosses.

Le feu, dû à l'imprudence d'une domestique a pris à des effets d'habillement placés dans une armoire et s'est rapidement communiqué à un lit et à un placard qui y étaient contenus.

Les premiers secours ont été portés par M. Antoni, lieutenant au 99^e de ligne, le gardien de la paix Barbier et quelques voisins. Quand les pompiers sont arrivés, on pouvait déjà se considérer comme maître du feu.

Les dégâts évalués à une somme de 500 francs sont couverts par une assurance.

Un ivrogne peu commode

Après maintes et copieuses libations, le nommé Nicolas Guérin, voiturier, se présentait hier à la petite buvette tenue par la veuve Pupin, à l'angle du pont La Feuillée et du quai Saint-Vincent, et demandait à boire d'un ton impératif.

La débitante, soucieuse de la loi sur l'ivresse, refusa de le servir; mal lui en prit, l'ivrogne furieux se jeta sur elle, la renversa à terre et la frappa brutalement à coups de poings. Un passant qui voulut intervenir fut également terrassé et battu. Les gardiens de la paix survinrent en fin de compte, et malgré sa résistance, conduisirent notre homme au poste.

A l'audience correctionnelle d'hier, Guérin a été condamné à 1 mois de prison.

Le dieu des ivrognes sommeillait sans doute, lorsqu'un de ses fervents disciples, Honoré S., manœuvre, rue Molière, zigzagait dans la rue de la République.

Le malheureux a fait une chute si malheureuse sur le rebord d'un trottoir, qu'il s'est fait une très sérieuse blessure à la tête.

Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

L'essieu d'une voiture de place, conduite par M. Jean Badoux, de la compagnie des Petits-Maitres, s'étant brisé sur le cours du Midi, le véhicule a versé et le conducteur a été projeté violemment sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fait de graves contusions aux reins et à la figure. Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, il a été conduit à son domicile rue des Trois-Pierres.

Un ouvrier, M. François Caradec, âgé de 59 ans, demeurant rue des Tables-Claudiennes, est tombé sur le pont Morand et s'est fracturé la jambe gauche.

On a dû le transporter à l'hôpital.

François Vivier, âgé de 27 ans, ouvrier mécanicien, rue de Vendôme, avait imaginé un truc assez ingénieux qui devait, à cette époque de l'année, lui donner de beaux bénéfices.

Il faisait la chasse aux chiens en contravention avec les derniers arrêtés de police, et prenant le titre d'agent de la sûreté, les rendait à leurs propriétaires moyennant finances. Refusait-on de mettre la main à la poche, il conduisait les pauvres bêtes à la fourrière et les échangeait contre une pièce de 1 fr.

Tant fit notre ingénieux personnage que la mé-

che fut enfin évincée. Notre capteur de chiens fut capté à son tour par de véritables agents et écroué à la Permanence.

Vivier a touché, hier, en police correctionnelle une prime d'un autre genre, celle de 3 mois de prison.

Le nommé Jean Frusca, de nationalité italienne, ouvrier chapelier, chez M. Echolier, fabricant, rue Sala, 58, nourrisait depuis quelque temps une profonde rancune contre le contre-maitre de l'atelier, M. Kiet.

Avant-hier soir, en l'absence de ce dernier, il profita des menaces de mort contre lui, lorsque soudain il le vit rentrer. Tirer un couteau de sa poche et se jeter sur lui fut l'affaire d'une seconde. Heureusement, M. Kiet, plein de sang-froid, put saisir le bras de son agresseur et le désarmer avant qu'il ait eu le temps de le frapper.

Frusca a été confié aux gardiens de la paix qui l'ont conduit à la Permanence.

Traduit hier devant le tribunal, Frusca a été condamné à 8 jours de prison.

A la suite d'une discussion futile, hier soir, à 7 heures, deux cuisiniers en sont venus aux mains dans la rue de Condé.

Le nommé Hyacinthe L..., demeurant rue Cuvier, a frappé avec une telle violence son adversaire, le sieur Ferdinand Varet, que ce dernier, la figure toute ensanglantée, a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le coupable a été immédiatement arrêté.

Deux individus, les nommés Pierre M..., âgé de 27 ans, employé de commerce et Alphonse M..., âgé de 19 ans, ébéniste, ont été arrêtés, hier, sur la réquisition du propriétaire de l'hôtel du Parc, cours Vilton.

Après s'être faits promener en voiture et servir un excellent dîner en compagnie de deux femmes, quand vint le fameux quart-d'heure, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas le moindre maravedis.

Ils n'auront plus pendant quelques jours à se préoccuper du vivre et du couvrir.

Le nommé Wesler, garçon boulanger, dont nous avons parlé, qui, dans une rixe, cours Charlemagne, avait porté un coup de couteau au bras droit de son camarade Metzger, a été condamné hier, pour coups et blessures, à 8 jours de prison.

Vois divers :

Au moment où Mme Bertholier, demeurant rue de l'Annonciade, descendait d'un train à la gare de Genève, un adroit pick-pocket a profité de la cohue pour fouiller ses poches et en extraire un porte-monnaie contenant la somme de 104 fr.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Le nommé Laurent Lacroix, sans domicile et sans ressources, a été surpris avant hier soir, à 5 heures, en flagrant délit de vol, à l'étalage, d'une paire de galoches au préjudice de M. Neyret, rue Moncey, 4.

Cet individu, sorti de prison le matin même, n'a pas joué longtemps de sa liberté.

Le tribunal l'a renvoyé hier pour un mois à Saint-Paul.

Société philanthropique dauphinoise

Les membres de la société dont les livrets ne seraient pas encore contrôlés sont priés de se présenter au siège de la société, rue Grégoire, 63, de neuf heures à onze heures du matin.

Nota. — Les cotisations se payent le premier dimanche de chaque mois, de neuf heures à onze heures du matin, chez les collecteurs de la société ou au siège social.

Le secrétaire, Ernest VERNIER.

Aux retraités du P.-L.-M.

Ceux des retraités du P.-L.-M. qui n'ont pas assisté à la séance du 25 septembre sont prévenus qu'ils peuvent prendre connaissance de ce qui a été convenu chez M. Churlet, 6, rue Grégoire, café de la Jeune France.

Chorale des Dames lyonnaises

La Société chorale des Dames lyonnaises donnera son concert annuel, au théâtre des Variétés, le dimanche, 16 octobre, à 1 heure de l'après-midi.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette fête de famille.

Ascension d'un ballon

M. Charles Portié, aéronaute, fera dimanche prochain, une ascension en ballon, sur le cours du Midi.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette fête.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 4 octobre, 8 h. du soir.

Température : La distribution des pressions à la surface de l'Europe ne s'est pas sensiblement modifiée depuis hier.

La température est généralement peu élevée; hier matin les extrêmes étaient -12 à 22 à Malte et -2 degrés à Uleabourg, dans le nord de la Russie; c'est d'ailleurs dans cette dernière station que le baromètre était le plus haut (780 mm.).

En France, on signale de la gelée à Charleville, où le thermomètre est descendu à -1 degré, 6 dans la nuit du 3 au 4.

A Lyon, la température n'a pas dépassé -13 dans la journée d'hier, et ce matin à 7 h., elle n'était que de -1-6.

Le baromètre est stationnaire.

Temps probable : froid et assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 3 octobre.

Aujourd'hui s'effectuent les opérations de report sur toutes valeurs autres que les rentes françaises. Les engagements considérables contractés sur cette partie de la cote pendant le mois qui vient de finir donnent aux capitaux spéciaux, aux emplois temporaires, une base extrêmement large et une prise plus facile. Rien d'extraordinaire à ce que le loyer de l'argent dépasse légèrement les conditions obtenues samedi pour les acheteurs.

Le marché est d'ailleurs assez ferme et paraît bien disposé. Ce n'est que dans quelques jours qu'on pourra distinctement juger de ses tendances.

Seul, le 5 0/0 reste lourd et même faible à 116 65.

La Banque d'Espagne est demandée à 850; les autres valeurs financières sont au cours d'avant-hier.

Le Crédit de France se négocie à 800; le Crédit général français à 845.

Au comptant, la Banque de Prêts à l'industrie a des transactions suivies à 620.

Le Suez est coté 2,130.

Le Gaz à 1,730.

Le Lyon se traite à 1,840, le Midi à 1,310; l'Alsais au Rhône accuse sa tendance à dépasser 500 fr.

Le Lombard monte à 375, le Saragosse à 610.

